

ÉDUCATION

### Des bus scolaires entre l'Alsace et le lycée franco-allemand de Fribourg

La région Grand Est a mis en place deux nouvelles liaisons scolaires en bus au départ de Mulhouse et Colmar et à destination du lycée franco-allemand de Fribourg-en-Brisgau.

Les 806 élèves du lycée franco-allemand de Fribourg-en-Brisgau ont repris les cours ce mardi 6 septembre. Parmi eux figurent environ 250 jeunes Alsaciens qui font la navette tous les jours en bus. Jusqu'à présent, des cars roulaient déjà, mais uniquement entre Mulhouse et Fribourg. Leur circulation était organisée par les parents d'élèves, regroupés en association. Seuls les élèves dont les parents étaient membres de cette association pouvaient, dès lors, bénéficier de ce service.

Depuis cette rentrée 2022, la région Grand Est a pris le relais et officialisé cette liaison scolaire. Au départ de Mulhouse, un

bus part chaque matin à 6h30, direction Fribourg avec arrêt à Illzach, Bantzenheim et Châlampé.

Dans l'autre sens, trois liaisons sont assurées l'après-midi au départ du lycée. Nouveauté, une navette est également mise en place au départ de Colmar. Le coût du service s'élève à 95 € par élève et par an. « La Région a voulu cette nouvelle liaison au nom de l'égalité de traitement entre tous les lycées du Grand Est », indique Miguel Rubio, le proviseur du lycée franco-allemand qui souligne que ces liaisons pourraient inciter des jeunes Alsaciens à intégrer ce lycée à la pédagogie biculturelle et bilingue. Selon le chef d'établissement, si la section collège est quasiment au maximum de sa capacité d'accueil, le LFA peut en revanche accueillir une centaine d'élèves supplémentaires dans les classes de niveau lycée. J.S.

DROIT DU TRAVAIL

# Mettre fin au grand n'importe quoi dominical

Des magasins alimentaires qui ouvrent le dimanche alors qu'ils n'en ont pas le droit, des ouvertures exceptionnelles décidées par la préfecture sans respecter le cadre légal... À entendre les syndicats alsaciens, défenseurs du droit local du travail, les dimanches en Alsace sont devenus le jour du grand n'importe quoi. La justice leur donne raison, mais les entorses continuent.

de moins de 400 m<sup>2</sup> dans le Bas-Rhin (200 m<sup>2</sup> dans le Haut-Rhin), élargie à 1 000 m<sup>2</sup> pour Strasbourg (décision prise par la Ville).

Mais certaines enseignes ont continué à déroger... Et deux d'entre elles ont demandé devant les tribunaux l'annulation de ces limitations de surface. Après cinq années de procédure, le Conseil d'État puis la cour administrative d'appel de Nancy leur ont répondu non en mai et juillet : les limites de surface doivent être respectées.

Des ouvertures en toute illégalité

Les syndicats alsaciens CFDT, CFTC, CGT, FO et CFE-CGC s'en réjouissent... mais constatent que « actuellement 15 magasins dans le Bas-Rhin continuent d'ouvrir le di-

manche alors qu'ils sont au-dessus de la surface autorisée, en toute illégalité », relève Laurent Walter de la CFTC, promettant l'envoi de lettres d'avocat aux magasins concernés.

S'agissant des ouvertures exceptionnelles de commerces non alimentaires, l'intersyndicale constate aussi une mauvaise évolution. « Sur la période de l'avenit il y avait une tolérance, mais très vite ont fleuri des demandes de commerçants pour compenser les pertes dues au Covid, aux gilets jaunes... Demandes qu'a entendues la préfecture du Bas-Rhin... » en juillet 2021 et en janvier dernier, explique Jacky Wagner de la CGT.

Les syndicats ont attaqué en justice, et le tribunal administratif leur a donné raison en avril : les conditions légales pour ces dérogations

n'étaient pas réunies. « Depuis, la préfecture n'a pas repris d'arrêté de ce genre. On espère qu'elle a compris parce qu'on continuera de poursuivre », prévient les représentants syndicaux.

Banalisation à outrance

Ils ont une autre inquiétude : des maires se sont mis à prendre des arrêtés du même type, alors « qu'ils n'en ont pas le droit ! Le dernier en date c'était à Roppenheim. Là aussi on a écrit une lettre... » « Certains sont en train de tout banaliser, de tout grignoter », déplore Sabine Gies de la CFDT, qui regrette aussi que la DREETS (l'inspection du travail), « n'ait plus les moyens » de faire respecter les limites du travail dominical.

« Avec ce qu'on dit en ce moment sur les problèmes d'énergie, pour quoi vouloir absolument ouvrir le dimanche pour vendre des choses qu'on vendrait la semaine... », s'étonne Jacky Wagner de la CGT. « Notre message est aussi de dire aux clients de réfléchir avant de se déplacer pour faire des courses le dimanche, ajoute Sabine Gies de la CFDT. C'est une question d'environnement, de consommation d'énergie, mais aussi une question de société : il suffit qu'une personne travaille le dimanche pour que ça déstabilise toute une famille, que ça nuise à la vie sportive, associative... » Et une question de droit : que signifie la loi s'il faut autant de temps et d'efforts pour la faire respecter ?

Anne-Camille BECKELYNCK

ÉLECTIONS MUNICIPALES

### Dachstein retourne aux urnes les 9 et 16 octobre

Suite à la démission d'une majorité des membres du conseil municipal en juillet dernier (DNA des 17 et 22 juillet), les habitants de Dachstein (près de Molsheim) retourneront aux urnes pour élire un nouveau conseil municipal le 9 octobre. Un second tour est prévu le 16 octobre si nécessaire. Le dépôt des listes se fera les 20 et 22 septembre et la campagne officielle débutera le 26 septembre. Des divergences au sein de l'équipe en place avaient provoqué la

démission de 14 des 19 membres du conseil. Le maire, Jean-Claude André et les élus non démissionnaires ont pu rester en place pour gérer les affaires courantes, suivre les dossiers en cours et organiser le scrutin. La mise en place d'une délégation spéciale pour gérer la commune, un temps évoquée, avait finalement été écartée. Au moins deux listes devraient être déposées : l'une autour du maire et l'autre autour de son ancienne première adjointe Laëtitia Martz.

### Si vous travaillez le dimanche dans un commerce, vous avez droit à...

Quel que soit le type de commerce (alimentaire ou non), les salariés d'Alsace-Moselle ont droit à des compensations pour le travail le dimanche et les jours fériés. Ces compensations, fixées par une convention en 2014, sont :  
 ➤ « une rémunération au moins égale à 150 % du taux horaire de base » (200 % pour les dimanches de l'avenit) ET « un repos d'une durée équivalente en temps »  
 ➤ « les frais de déplacement ou de stationnement supplémentaires payés par les salariés lors [de ces journées] sont pris en charge par

l'employeur, sur justificatifs ». La convention précise que « le travail le dimanche et les jours fériés se fait sur la base du volontariat. Le salarié peut à tout moment exprimer son refus. » Mais beaucoup d'employeurs ne respectent pas ces obligations, et « les salariés sont trop mal informés » de leurs droits spécifiques le dimanche, relève Eric Borzyc de FO. « Des salariés se font piquer les compensations », s'agace Jacky Wagner de la CGT. « On aide ceux qui veulent les récupérer, mais beaucoup n'osent pas les demander de peur de représailles... »

Produit à BALGAU (68) Du jeudi 8 au samedi 10 septembre 2022

Origine FRANCE

1,59 LA PIÈCE

CHOU BLANC OU ROUGE OU FRISÉ Cat. 1

Produit à DUTTLENHEIM (67)

Origine FRANCE

2,29 LE FILET DE 2,5 KG

POMME DE TERRE DE CONSOMMATION À CHAIR FERME VARIÉTÉ ANNABELLE OU CHÉRIE Traitement anti-germinatif Cat. 1 Cal. 35/55 0,92€ le kg

Produit à BRUMATH (67)

Origine FRANCE

1,69 LE KG

POMME GALA Cat. 1 Cal. 170/200

170 PLACES À GAGNER LE PLUS GRAND SHOW DE FRUITS ET LÉGUMES EN FRANCE

22 - 25 SEPTEMBRE ILLKIRCH - BAGGERSEE - STRASBOURG

Toute l'année, vos Intermarchés alsaciens sélectionnent rigoureusement des produits de notre région, garants d'une grande qualité.

Intermarché ALSACE

Grâce à nos partenariats avec des producteurs et des PME implantés sur notre territoire, nous préservons les emplois et l'environnement alsaciens.

## SOUTENONS ENSEMBLE LES PRODUCTEURS D'ALSACE

BARTENHEIM - BENFELD - BRUMATH - COLMAR - ENSISHEIM - HAGUENAU - KIENZHEIM - OBERHAUSBERGEN - ORBEY - PFSTATT - PHALSBOURG - ROUFFACH - SAINTE-CROIX-AUX-MINES - SÉLESTAT - SÉLESTAT II - VIEUX-THANN - VOLGELSHEIM



ITM Alimentaire International - RCS Paris 341 922 277 - SAS au capital de 149 184 € - Siège social : 24, rue Auguste Chabrières 75737 Paris Cedex 15 - Conception : ARISTID d'Estienne - ITM12-0183  
 \*Règlement de jeu disponible à l'accueil de votre magasin.

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE GRIGNOTER ENTRE LES REPAS. WWW.MANGERBOUGER.FR